

LES AIDANTS RENONCENT-ILS ?

FR FRANCE
TUTELLE
AUX CÔTÉS DES AIDANTS
QUI PROTÈGENT

*Quand la protection judiciaire
permet aux aidants de ne pas renoncer
à protéger leur proche vulnérable*

LE SAVIEZ-VOUS ?

LA PAROLE EST DONNÉE AUX AIDANTS ET TUTEURS FAMILIAUX QUI ONT FAIT APPEL AUX SERVICES DE FRANCE TUTELLE

À l'occasion de la Journée Nationale des Aidants du 6 octobre 2022, l'association France TUTELLE a enquêté ses aidants et ses tuteurs familiaux qui font appel depuis 2 ans aux services de soutien proposés gratuitement par l'association.



POURQUOI LA THÉMATIQUE DU RENONCEMENT ?

Chaque année, la Journée Nationale des Aidants met en lumière **le rôle fondamental et complexe des Français qui accompagnent quotidiennement un proche vulnérable** au travers de sujets thématiques tels que l'isolement, le répit, la santé, etc.

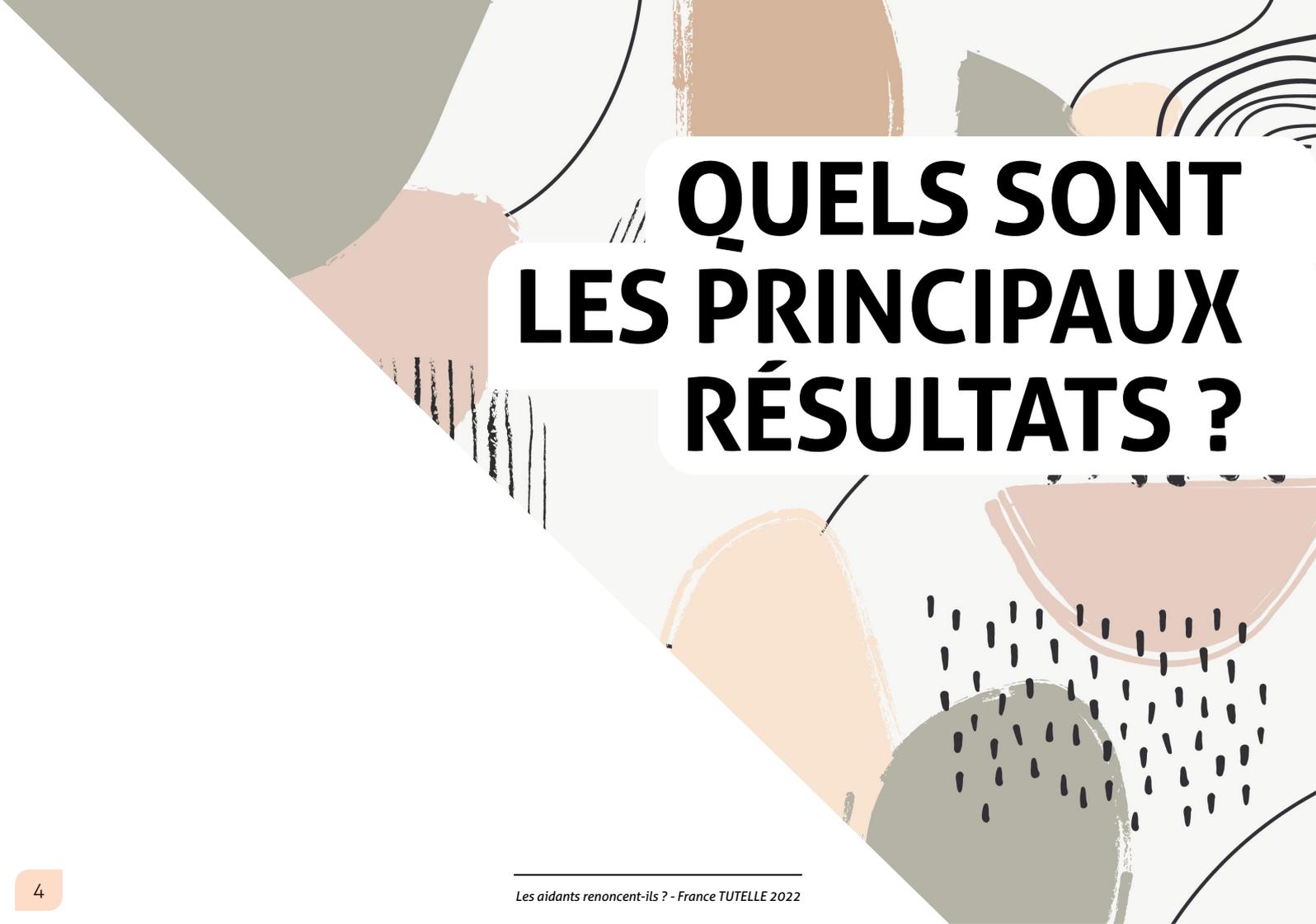
Cette année, France TUTELLE souhaite mettre en avant **le thème du renoncement** après avoir observé sur le terrain des situations ayant conduit les aidants à renoncer à certains aspects de leur vie personnelle, de leur vie professionnelle ou être contraints parfois à renoncer à accompagner/protéger leur proche.

QU'A SOUHAITÉ ENQUETER FRANCE TUTELLE ?

Dans le cadre de ses missions de soutien à l'égard des aidants et tuteurs familiaux, l'association souhaite **mieux comprendre si le renoncement concerne autant l'aidant que le tuteur familial**, quelle serait l'étendue de ce renoncement, pour quelles raisons et quelles seraient les solutions souhaitées.

COMMENT FRANCE TUTELLE A PROCÉDÉ ?

L'enquête a été réalisée en août 2022 auprès de **94 personnes dont 44 aidants et 40 tuteurs familiaux**, ayant bénéficié des services de l'association. L'enquête flash en ligne était structurée en deux questionnaires de neuf questions, l'un pour la cible des aidants et le deuxième pour la cible des « tuteurs familiaux ».



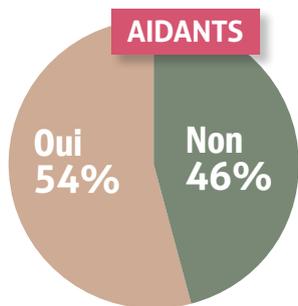
QUELS SONT LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ?

1

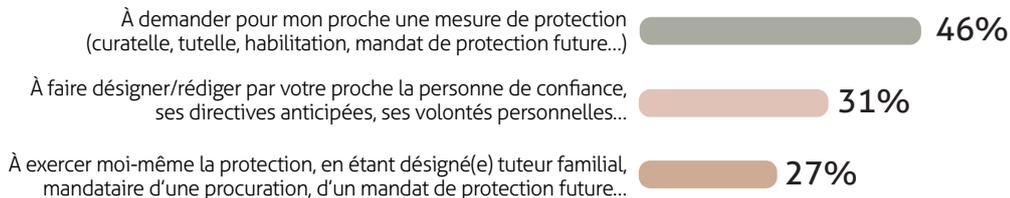
UN RENONCEMENT À PROTÉGER LEURS PROCHES PLUS MARQUÉ CHEZ LES AIDANTS QUE CHEZ LES TUTEURS FAMILIAUX

Les aidants n'exerçant pas de mesure de protection pour leur proche ont pour **54% renoncé ou envisagé de renoncer à protéger leur proche**. Le renoncement le plus important est celui de ne pas demander pour son proche une mesure de protection (46%).

Avez-vous déjà envisagé ou effectivement renoncé à protéger juridiquement votre proche ?

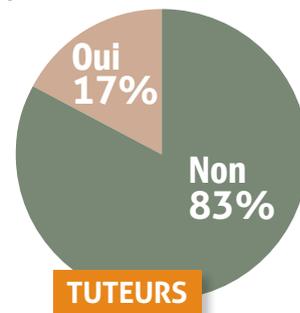


A quoi avez-vous renoncé exactement ? (Multiple)



Avez-vous déjà envisagé ou effectivement renoncé à protéger juridiquement votre proche ?

83% des tuteurs familiaux n'ont pas renoncé à protéger leur proche. Parmi les tuteurs interrogés, **17% ont finalement renoncé** à l'exercice de leur mission.

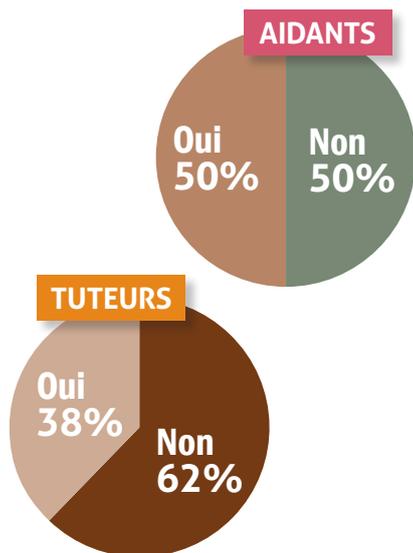


2

DES AIDANTS QUI RENONCENT PLUS QUE LES TUTEURS FAMILIAUX À DEMANDER DES DROITS POUR LEURS PROCHES

Les aidants ont envisagé de renoncer **à demander/ réclamer un droit, un avantage pour 50%** d'entre eux, contre 38% des tuteurs familiaux.

Avez-vous aussi déjà envisagé de renoncer ou effectivement renoncé à demander/réclamer un droit, un avantage ?



Les services du secteur privé sont ceux auprès de qui les aidants et tuteurs familiaux renoncent le plus **à demander/réclamer des indications sur leurs droits**. Concernant l'administration judiciaire, un marqueur fort de renoncement **à demander des informations** apparaît également. À noter que l'aidant, comme le tuteur familial, peut envisager de renoncer ou non **à demander une ou plusieurs demandes d'allocation pour eux-mêmes**.

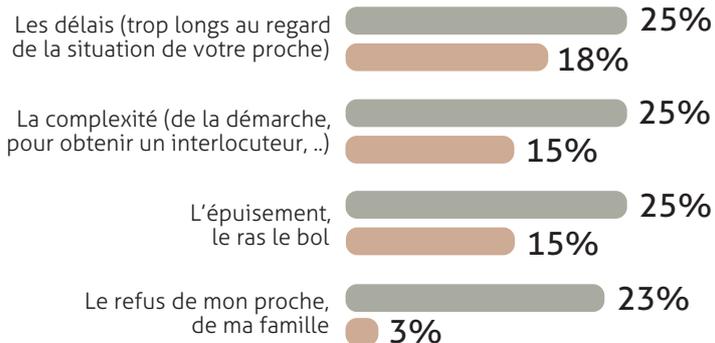
Avez-vous renoncé à un droit ou à un avantage au niveau... (Multiple)



3 UN RENONCEMENT MOTIVÉ PAR LA COMPLEXITÉ DES DÉMARCHES ET L'ÉPUISEMENT DE L'AIDANT ET DU TUTEUR FAMILIAL

Que ce soit pour les aidants ou pour les tuteurs familiaux interrogés ayant renoncé, les principales raisons du renoncement résident dans les **délais trop longs**, suivi de la **complexité des démarches**, et enfin de **l'épuisement**.

Quelles en sont, selon vous, les raisons ? (Multiple)



● Tuteurs ● Aidants

4

DES SOLUTIONS VARIÉES POUR AIDER LES AIDANTS ET LES TUTEURS FAMILIAUX À NE PAS RENONCER

AIDANTS

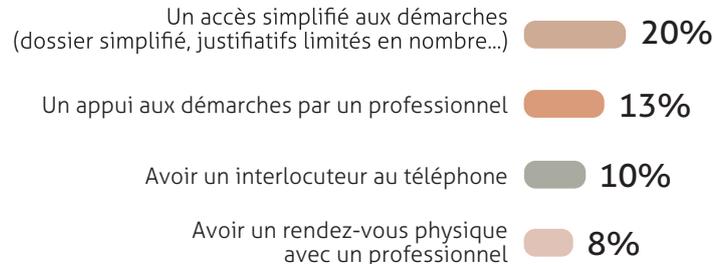
Quelles solutions auraient pu vous aider pour éviter de renoncer ? (Multiple)



Pour les aidants, les quatre premières solutions pour les aider à ne pas renoncer sont une **meilleure information**, une **meilleure analyse et propositions de solutions/alternatives**, un **accès simplifié** ainsi qu'un **appui aux démarches**.

Pour les tuteurs familiaux, se démarque en tête de liste un **accès simplifié aux démarches**, puis vient un **appui aux démarches** par un professionnel, **obtenir un interlocuteur au téléphone** et enfin, **obtenir un rendez-vous physique** avec un professionnel.

TUTEURS



5

DES AIDANTS ET DES TUTEURS FAMILIAUX QUI PUISENT SUR LEURS RESSOURCES PERSONNELLES ET EXTERNES POUR NE PAS RENONCER, PLUS RAREMENT, LES AIDES MATÉRIELLES ET HUMAINES



À la question ouverte « *Quels sont les services, aides et/ou ressources personnelles qui vous ont permis de ne pas renoncer ?* », il ressort des réponses **TROIS FORMES DE RESSOURCES SOLLICITÉES** : **celles plus personnelles** en lien avec les qualités de chacun (la patience, la volonté, la compétence...), **celles plus externes** recherchées auprès de professionnels ou du réseau familial et enfin, plus à la marge, **le soutien apporté par les aides matérielles/humaines**.

Exemple de verbatim : « *Essentiellement le sens du devoir, ma pugnacité, quelques auxiliaires et soignants, mon réseau d'amis et de famille bienveillant, l'amour et le respect de ma mère, la foi.* »



• LES QUALITÉS HUMAINES DE CHACUN SONT SOLLICITÉES

Sont cités à plusieurs reprises les mots « volonté » (x4), « patience » (x2), « compétence » (x2), « Amour », « devoir », « force de caractère »

• S'ENTOURER, NE PAS RESTER SEUL

Le soutien et la présence de l'entourage proche : ma famille, les amis (x4)
L'aide de professionnels : des associations (France Parkinson/France TUTELLE), les juges (x2), l'avocat, le mandataire judiciaire, l'assistante sociale.



• LES AIDES MATÉRIELLES ET HUMAINES

Les aides de la sécurité sociale, les aides des caisses de retraite (stage de relaxation, coaching, art thérapie...), l'allocation personnalisée d'autonomie, les infirmières, le chèque CESU.



QUE NOUS DIT CETTE ENQUÊTE ?



1 PROMOUVOIR LES DISPOSITIFS DE PROTECTION ADAPTÉS À LA SITUATION DU PROCHE ET DE LA FAMILLE

Diffuser et permettre **l'accès à l'information** pour tous les aidants qui souhaitent **fixer un cadre juridique à leurs interventions** auprès de leur proche.

3 PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ET DES CONSEILS ADAPTÉS À LA MISSION DE TUTEUR/ CURATEUR/HABILITÉ/MANDATAIRE FAMILIAL

Prévenir le renoncement à certains droits et donc certaines démarches pour **éviter au tuteur familial de manquer à ses obligations**.

2 INFORMER, SENSIBILISER ET GUIDER VERS UNE ÉVENTUELLE DÉMARCHE DE PROTECTION JUDICIAIRE

Proposer des **services utiles au soutien** des aidants qui s'engagent dans des **démarches de protection judiciaire** pour leur proche.

4 SENSIBILISER ET FORMER LES PROFESSIONNELS INTERVENANT AUPRÈS DES AIDANTS, DES TUTEURS FAMILIAUX ET DES PERSONNES VULNÉRABLES

Permettre aux professionnels de mieux promouvoir dans leurs pratiques les dispositifs de protection juridique est essentiel pour que **leurs propres services répondent aux nécessités de la protection des droits des personnes vulnérables**.

Pour **sauvegarder les droits des personnes vulnérables** et **prévenir les éventuels renoncements** dont sont victimes les aidants et les tuteurs familiaux, **il serait pertinent de :**

Vous avez besoin d'être écouté(e), conseillé(e), orienté(e) ?

Grâce à sa plateforme téléphonique nationale gratuite,
France TUTELLE est à votre disposition pour vous informer !

[Cliquez ici pour prendre rdv](#)



94%
de nos appelants ont trouvé
L'INFORMATION ET
LE CONSEIL ADAPTÉS



98%
de nos appelants
RECOMMANDENT
L'ASSOCIATION

LES AIDANTS RENONCENT-ILS ?

Parution : Octobre 2022

Directeur de publication : Laetitia FONTECAVE

Auteur : Laetitia FONTECAVE

Maquette : Neyela MASSON

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources

LES AIDANTS RENONCENT-ILS ?



Association France TUTELLE
06000 Nice

www.francetutelle.org